

L5 : Nettoyants pour béton

FICHE TECHNIQUE SANTÉ/SÉCURITÉ (Conforme à OSHA 29 CFR 1910.1200)

SECTION I - IDENTIFICATION DU PRODUIT

The QUIKRETE® Companies 5 Concourse Parkway, Bureau 1900 Atlanta, GA 30328

Numéro de téléphone d'urgence INFOTRAC 800 535-5053 Numéro de téléphone pour informations 800 282-5828

Révision

SDS L5: 2022 mai

QUIKRETE® Nom du produit

Nº code

Nettoyant pour béton et asphalte QUIKRETE®

8601-01, 14

Utilisation du produit : Nettoyant chimique pour les surfaces en béton et en asphalte

Voir la plus récente révision de ce document à www.QUIKRETE.com.

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Corrosif pour les métaux – Catégorie 1 Corrosion cutanée – Catégorie 1 Dommages oculaires sérieux – Catégorie 1 Toxicité aiguë – Orale – Catégorie 4

2.2a Mot de signalement DANGER

2.2b Mentions de danger

Peut être corrosif pour les métaux Provoque des lésions oculaires sérieuses Cause des brûlures sévères et des lésions oculaires Peut provoquer une irritation des voies respiratoires Dangereux en cas d'ingestion



2.2 c Pictogrammes



2.2 d Mentions de précautions

Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises. Conserver seulement dans le contenant original.

Porter des gants imperméables, comme le nitrile. Porter une protection pour les yeux et des vêtements de protection.

Ne pas respirer les vapeurs.

Se laver avec soin après la manipulation.

Utiliser uniquement dans un endroit avec une bonne ventilation.

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Ramasser les déversements pour éviter les dommages au matériel.

Si dans vos yeux : Rincez avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez vos verres de contact, le cas échéant, et si vous êtes en position de le faire. Continuer à rincer.

Si avalé : Rincer la bouche. Ne PAS provoquer de vomissement.

Si sur la peau ou les cheveux : retirez immédiatement tout vêtement contaminé et bien le laver avant de le reporter. Rincez la peau et les cheveux avec de l'eau.

Si respiré : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer confortablement.

Consulter immédiatement un médecin si les symptômes sont importants et persistants.

Rangez dans un contenant résistant à la corrosion ou en plastique avec une doublure intérieure résistante. Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder le contenant bien fermé.

Disposez des contenants et du contenu en respectant tous les règlements.

2.3 Renseignements supplémentaires

2.3a Dangers non classifiés ailleurs : Aucun

2.3b Toxicité aiguë inconnue : Aucun

SECTION III - INGRÉDIENTS DANGEREUX/RENSEIGNEMENTS IDENTIFICATEURS

Composants dangereux%N° CASEau60-1007732-18-5Groupe de l'EDTA Sel1 à 5*RCC/Non publié

^{*}Les gammes de concentration sont fournies en raison de la variabilité entre lots. Aucun des ingrédients de ce mélange n'est de toxicité inconnue.



SECTION IV – Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins Informations générales :

Après l'inhalation : Déplacez la personne au grand air. Si la personne respire difficilement, administrez de l'oxygène. Si la personne ne respire pas, faites-lui la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, placez-la sur le côté dans une position stable pour la transporter.

Après un contact avec la peau : Nettoyez la peau avec de l'eau et un savon au pH neutre ou un nettoyant doux. En cas d'irritation significative de la peau, consulter un médecin sans attendre.

Après un contact avec les yeux : Rincez avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les verres de contact, le cas échéant, et si c'est possible. Continuer à rincer.

En cas d'avalement : Ne pas provoquer de vomissements. Si la personne est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau, puis appeler immédiatement un professionnel de la santé. Ne jamais rien donner par la bouche à quelqu'un qui est inconscient.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Inhalation: Essoufflement

Contact avec la peau : Sensation de brûlure et blessure cutanée grave causée par la corrosion.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires sérieuses et potentiellement permanentes. Parmi les symptômes, mentionnons les picotements, le larmoiement, les rougeurs, l'enflure et la vision trouble.

Ingestion : Peut être dangereux si avalé. Une ingestion peut causer un inconfort et/ou un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3 Indication de soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Consulter immédiatement un médecin si les symptômes sont importants et persistants.

SECTION V - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **5.1 Inflammabilité du produit :** Le produit lui-même ne brûle pas. Il peut se décomposer si chauffé et produire des vapeurs corrosives et/ou toxiques. Le contact avec du métal peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.
- **5.2 Moyens d'extinction appropriés :** Traitez pour les matériaux environnants. N'utilisez pas un jet d'eau concentré, puisqu'il peut se disperser et propager le feu. N'utilisez pas d'halogènes extincteurs.
- 5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucun
- 5.3a Produits de combustion : Aucun
- 5.3b Risques d'explosion en présence de substances diverses : Non-explosif en cas de coups



SECTION VI – MESURES POUR DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter un équipement de protection (voir section VIII). Les personnes non protégées doivent rester éloignées.

6.2 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ne pas laisser le produit pénétrer le réseau d'égout/les eaux de surface ou la nappe phréatique. Disposer des contenants et des matériaux non désirés en respectant les règlements locaux.

SECTION VII – MESURES DE PRÉCAUTIONS À PRENDRE EN MATIÈRE DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE

7.1 Manipulation

Précautions à prendre pour garantir une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation/ évacuation du poste de travail. Portez un ÉPI approprié (voir section 8). Ne mélangez pas avec d'autres produits chimiques, sauf ceux indiqués par le fabricant. Faire attention aux yeux, à la peau et aux vêtements. Il est important de maintenir l'endroit propre pour éviter toute accumulation de poussière.

7.2 Entreposage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière. Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Garder le contenant bien fermé. Ranger dans un contenant résistant à la corrosion avec une doublure intérieure résistante. Ne pas laisser le matériau geler.

SECTION VIII - MESURES À PRENDRE POUR LE CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Composants dangereux N° CAS PEL (OSHA) VLE (ACGIH)

 mg/m^3 mg/m^3

Aucun

8.2 Contrôles de l'exposition

Utilisez une ventilation appropriée afin de conserver les taux d'exposition sous les limites d'exposition recommandées.

8.3 Mesures générales de protection et d'hygiène

Maintenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés. Toujours se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau.

8.3a Équipement de protection personnelle

Protection des mains :

Portez des gants de la longueur appropriée afin de bien vous protéger en cas d'éclaboussures. Les gants en nitrile, néoprène et PVC offrent une protection adéquate en cas de contact accidentel.



Protection oculaire:

Porter une protection oculaire appropriée, des lunettes de protection bien ajustées pour se protéger contre la poussière et les éclaboussures.

SECTION IX - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES

Informations générales

Apparence Forme : Liquide

Couleur : Bleu Odeur : Détergent

Valeur du pH à 20 °C (68 °F) : 13 (10 %)

Point d'ébullition/intervalle d'ébullition : De 130 à 140 °C (266-284 °F) [50 % solution]

Point d'éclair : Sans objet

Auto inflammable : Le produit n'est pas auto-inflammable

Pression de vapeur à 21 °C (70 °F)

Densité à 25 °C (77 °F):

Solubilité dans/miscibilité avec Eau:

23,76 mm Hg – environ

De 1,1 à 1,2 g/cm³

Complètement miscible

Contenu en COV: 4 g/L COV

SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Le contact avec du métal peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.

10.2 Stabilité chimique

Normale dans des conditions d'utilisation normales. Entreposez dans un endroit sec.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

10.4 Décomposition thermique/conditions à éviter

Réaction violente en cas de contact avec des acides forts. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Corrosif pour l'aluminium, l'étain, le zinc, le cuivre et presque tous les alliages, notamment le laiton et le bronze. Corrosif pour l'acier à toutes les températures élevées, au-dessus de 40 °C (104 °F).

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation, acides, phosphore, aluminium, zinc, étain. Amorce ou accélère une polymérisation violente de l'acétaldéhyde, de l'acroléine ou de l'acrylonitrile.

10.6 Décomposition dangereuse ou sous-produits

Le contact avec l'Al, le Zn ou le Sn et le borohydrure de sodium libère de l'hydrogène gazeux.

SECTION XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Voies privilégiées d'administration : Contact avec la peau ou les yeux, ingestion et absorption par la peau ou inhalation.

11.2 Symptômes associés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxicologiques :

Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

QUIKRETE Companies, LLC

2022/05/19



Contact avec la peau : Cause des brûlures sévères de la peau.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires sérieuses.

Ingestion: Dangereux si avalé. Cause des brûlures au tube digestif.

11.3 Effets différés et immédiats connus ainsi que les effets chroniques induits par une exposition à court et à long terme

À court terme

Corrosion/irritation cutanée : Cause des brûlures sévères de la peau.

Dommages/irritations graves aux yeux : Provoque des dommages oculaires sévères.

Sensibilisation respiratoire : Sans objet

Risque d'aspiration : Sans objet

Long terme

Cancérogénicité : Sans objet

Mutagénicité des cellules germinales : Sans objet

Toxicité de la reproduction : Sans objet Effets antagonistes/synergiques : Sans objet

SECTION XII - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Toxicité aquatique

Poisson – CL50 (Lepomis macrochirus) – 99 mg/L, 48 heures CL50 (Gambusia affinis affinis) – 125 mg/L, 96 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Se dégrade rapidement dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Ne devrait pas cause de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Autres effets négatifs

Pas d'autres informations importantes disponibles.



SECTION XIII - CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

13.1 Méthode d'évacuation des déchets

Ce produit est considéré comme un déchet dangereux D002 selon la RCRA (40CFR 261) ou CERCLA (40CFR 117 et 302). Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

13.2 Autres considérations pour l'élimination des emballages

vides non nettoyés

Recommandation : Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

Agent nettoyant recommandé: Eau, agents nettoyants si nécessaire.

SECTION XIV - INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DOT

Numéro UN UN1824

Désignation officielle de transport ONU Solution d'hydroxyde de sodium

Classe(s) de danger pour le transport 8

Classe(s) secondaire(s) -

Groupe d'emballage II

Dispositions spéciales B2, IB2, N34, T7, TP2

Exceptions d'emballage 154

Emballage non en vrac 202

Emballage en vrac 242

IATA

Numéro UN UN1824

Désignation officielle de transport ONU Solution d'hydroxyde de sodium

Classe(s) de danger pour le transport 8

Classe(s) secondaire(s) -

Groupe d'emballage II

Dangers environnementaux Non

Étiquettes requises 8

Code ERG 8L

IMDG

Numéro UN UN1824

Désignation officielle de transport ONU SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM

Classe(s) de danger pour le transport 8

Classe(s) secondaire(s) -

Groupe d'emballage II

Polluant marin Non

Dangers environnementaux

Étiquettes requises 8



SGE F-A, S-B

14.1 Dangers pour l'environnement :

Non disponible

14.2 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non disponible

14.3 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises.

SECTION XV – AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement/législation spécifique aux produits chimiques

Canada

Classification SIMDUT: Considéré comme un matériau dangereux selon la Loi sur les produits dangereux tel que défini par le Règlement sur les produits dangereux et est soumis aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) de Santé Canada. Ce document est conforme aux exigences du SIMDUT de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits contrôlés.

15.2 Norme fédérale (É.-U.)

Règlements fédéraux des États-Unis Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini par la norme Hazard Communication Standard (29CFR 1910.1200) de OSHA.

Section 12(b) Avis d'exportation de TSCA (40 CFR 707, alinéa D) Non réglementé

Les substances spécifiquement réglementées de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1001-1050) Non inscrit

La liste des substances dangereuses de CERCLA (40 CFR 302.4)

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) INSCRIT

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat – Oui

Risque différé – Non Risque d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Oui

Substance extrêmement dangereuse selon SARA 302 Non Produit chimique selon SARA 311/312 Oui SARA 313 (rapport TRI) Non réglémenté.



15.3 Lois de droit de connaître étatique

Composants de la Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus par l'État de la Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales ou autres problèmes de reproduction.

15.4 Inventaire mondial

LIS Tous les composants de ce produit se retrouvent sur la liste LIS canadienne.

TSCA Nº: Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS

Dernière mise à jour : 19 mai 2022

REMARQUE: Les informations et les recommandations ci-incluses sont basées sur des données qui sont vraisemblablement exactes. Cependant, aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons toutes responsabilités pour les effets nocifs qui peuvent être causés par l'exposition à la silice qui se trouve dans nos produits.

Préparé par The QUIKRETE Companies, LLC

Fin de FTSS